
Arrondissement de
MONTLUCON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE
de DOMÉRAT**

L'an deux mille vingt-deux, le 22 octobre, à 10 heures,
le conseil municipal de la commune de DOMÉRAT, assemblé au lieu
habituel de ses séances, au nombre de vingt-trois, en session ordinaire,
sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de
la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 14
octobre 2022.

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 23
Votants : 29

Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme PIRES..
Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..HAMELIN..Mmes
DELERIS..FAUCHARD..COULANGEON..BRUNET..BERRUER..Mr
LACAUX..Mme LAFAYE..Mrs PINHEIRO..OSTERTAG..Mmes
DUCEAU..MATHIAUD..Mrs RICHOUX..LEFEBRE..Mmes CHIROL..
CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

Date de l'affichage de la
convocation :

Secrétaire de séance : Mr SURLEAU.

14 octobre 2022

Ayant donné mandat de procuration : Mme JOUANNIN à Mr LIMOGES,
Mr BOY à Mr DE SOUSA, Mr MALBET à Mme LESCURAT, Mr LUQUET
à Mr PINHEIRO, Mr DELEAU à Mr OSTERTAG, Mme AURAT à Mme
CHIROL.

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie de la liste
des délibérations :

26 octobre 2022

~~~~~  
Le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2022 est approuvé.  
(Date de publication : 26 octobre 2022)  
~~~~~

OBJET : Motion sollicitant
la désindexation du prix
de l'électron de
l'électricité sur celui de la
molécule de gaz.

Considérant que depuis le début de la guerre en Ukraine, la diminution
des flux de gaz russe vers l'Europe a contraint la majorité des pays de
l'Union européenne à rouvrir les centrales thermiques, fortement
consommatrices de gaz, pour produire de l'électricité,

Considérant que les consommateurs de ces pays, particuliers,
entreprises et collectivités territoriales, font face conséquemment à une
augmentation très importante de leur facture d'électricité,

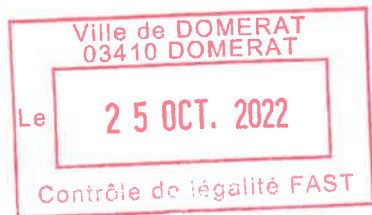
221022-05

Considérant que, dans le même temps, l'Espagne et le Portugal
pratiquent un prix près de 3 fois moins élevé, grâce à la « dérogation
ibérique » consentie par la commission européenne,

Considérant que ladite dérogation autorise à appliquer un système
tarifaire qui plafonne le prix du gaz entrant dans la production électrique
et qu'elle permet, en conséquence, de dissocier la formation du prix de
l'électricité de celui du gaz,

Considérant que la flambée du prix de l'énergie est principalement
imputable au fonctionnement trop rigide du marché européen de
l'électricité,

Considérant que la désorganisation du marché, que provoque
l'indexation du prix de l'électron de l'électricité sur celui de la molécule de
gaz, ne permet pas d'anticiper le montant des factures énergétiques,
tributaires de hausses trop brutales,




Il est proposé à l'assemblée d'approuver la présente motion par laquelle le conseil municipal de la ville de Domérat :

- DEMANDE solennellement au gouvernement de saisir les instances européennes pour qu'elles renoncent à l'indexation du prix de l'électron de l'électricité sur celui de la molécule de gaz,
- SOUTIENT la cause des consommateurs, particuliers, entreprises et collectivités territoriales, assujettis aux rigueurs d'un marché européen de l'énergie qui échappe à la souveraineté nationale.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

FAIT sienne la motion ci-dessus reproduite.



Pascale LESCURAT,
* Maire de Domérat.

Pour extrait conforme au registre,
Légalement signée par :

Guillaume SURLEAU,



Secrétaire de séance.